



Monsieur Camille Pujol  
Secrétaire Général Adjoint du SNPAM CGT

à

Monsieur Thierry Coquil  
Directeur des Affaires Maritimes  
Voie Electronique

**Objet reprise des activités dans le secteur des affaires maritimes**

Caen le 4 mai 2020,

Monsieur le Directeur,

En prévision de la reprise du Dispositif de Contrôle et de surveillance, nous tenons à vous rappeler que le prochain Comité Technique Ministériel du MTEs se tiendra le 4 mai. Lors de cette instance sera présenté un projet de reprise d'activité du MTEs pour information. Ce projet sera ensuite présenté pour avis au CTM du vendredi 15 mai.

**Pour le SNPAM CGT aucune activité ne saurait débuter avant au moins le lundi 18 mai.**

Nous vous rappelons qu'un « référé liberté » a été posé au Conseil d'Etat par la CGT et toutes les organisations syndicales représentatives au MTEs. Nous demandons que les Documents Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels soient mis à jour en priorité dans notre ministère avant toute autre action. Le résultat de la délibération du Conseil d'Etat sera connu dans les meilleurs délais.

**Pour le SNPAM-CGT, nous réaffirmons que l'axe central de travail, dans le cadre de cette reprise d'activité dans notre secteur, doit être celui de la préservation de la santé physique et morale des agents sous votre responsabilité.**

Une réunion téléphonique aura lieu demain sur la reprise du DCS hauturier avec vos services, il apparaît que l'urgence de certains services déconcentrés à faire reprendre leurs activités aux Moyens Nautiques des Affaires Maritimes confère à la précipitation. Nous savons pertinemment que c'est sous la pression d'autorités extérieures aux DIRM .

**Si cela était la DPMA, pour le contrôle des pêches, ce serait clairement une possible mise en danger de la sécurité des agents des PAM et VR, vu la faible activité du secteur de la Pêche Maritime depuis plus d'un mois et demi, même en cas de reprise suite à un déconfinement, partiel ou total.**

**Si c'est sous la pression des Préfets Maritimes, en manque de moyens AEM pour cause d'arrêt des navires de la Marine Nationale en raison de l'épidémie de Covid 19 cela serait tout aussi scabreux, pour le moins sur la façade MEMN où la problématique migrants est importante et sûrement la préoccupation des autorités précitées. Qu'avez-vous prévu pour garantir la santé et la sécurité des agents en cas d'assistance et de**

**recueil de naufragés à bord des navires, ce qui est une obligation pour tout capitaine de navire en Mer ?**

Je souhaite ensuite attirer votre attention sur la situation du PAM « Thémis » lequel est doté de 11 cabines alors que la décision d'effectif (effectif minimum) est de 12 agents embarqués pour 11 cabines et de 12 pour les missions DCS et 14 pour les missions relatives à la sauvegarde des Migrants.

Comment comptez-vous assurer une cabine individuelle à chaque agent, condition HSCT indispensable lors d'épidémie et du déconfinement Covid19, sans parler de l'hygiène dans les douches-WC communs ?

Toujours sur le PAM THEMIS, la navigation en air 100 % air neuf (non recyclé), requise par vos services et par les conditions HSCT pour les agents à bord, n'est pas possible à bord sans modification des gaines de ventilation (30 % air recyclé par construction). Dans ces conditions, que comptez-vous faire d'ici la reprise des missions en Mer. Seules des modifications effectuées en l'Arrêt technique (18 mai au 12 juin c.f. planning DIRM MEMN) peuvent permettre de garantir la santé et la sécurité des agents au travail.

Il faudra d'ailleurs en tenir compte pour les futurs Moyens Nautiques de l'administration de la Mer pour les navires neufs (cahier des charges de construction) comme pour ceux d'occasion (modification).

Comme vous le voyez, bien des points sont encore à analyser et à résoudre avant de décider à la va-vite d'une reprise de l'activité des PAM et VR AM. En premier lieu, il s'agit de définir clairement les missions pour chaque période différente de reprise d'activité (AEM : AEM + migrants, DCS pêche environnement).

**Mais les autres activités des « affaires maritimes » ne sauraient être ignorées. En l'absence de réponses formelles, nous réitérons nos demandes :**

Comment comptez-vous organiser la reprise des visites des navires avec un risque COVID 19 ?

Comment s'organisera le travail des services administratifs et techniques en administration centrale ? , dans les DM d'outre -mer et dans les DIRM ? Comment s'organisera la reprise dans les 12 LPM ? Et dans les établissements de l'ENIM sous tutelle du MTES ?

Une question est en suspend : Le projet de reprise d'activité dans les DDI, produit par le Ministère de l'Intérieur, ne dit mot des activités de nos services maritimes (SML et DML au sein des DDTM) dans la perspective. Comptez-vous prendre attache avec le Ministère de l'intérieur afin de corriger cela. Les DDTM travaillent de façon hétérogène, sans aucune directive de vos services, fussent-elles relayées par le Ministère de l'Intérieur. Pour nous c'est inacceptable !

Pour le SNPAM-CGT, il est indispensable que vous preniez langue avec le ministère de l'intérieur afin de définir des règles de reprise des activités maritimes en toute sécurité tout en ayant le souci essentiel de la préservation de la santé des agents et non celui d'une reprise précipitée de façon hétérogène dans les services maritimes et littoraux.

**Bien évidemment, nous demandons la tenue de groupes de travail sur toutes ces thématiques.**

**Le SNPAM CGT, vous rappelle la responsabilité morale qui est la vôtre et la responsabilité pénale des employeurs pour ce qui concerne la préservation de la santé des agents dans un tel contexte. Si les mesures prises s'avéraient inappropriées, les agents exerceraient leur droit de retrait avec notre soutien.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleures salutations.

Le SG adjoint  
Camille PUJOL

